

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que, lors de la séance du conseil d'arrondissement du **lundi 6 mars 2023 à 19 h 00**, laquelle sera tenue au **Collège Jean-Eudes** (3535, boulevard Rosemont, entrée par la 15<sup>e</sup> Avenue), les membres du conseil d'arrondissement statueront sur la demande d'autorisation suivante :

Une demande d'autorisation d'usage conditionnel visant à exercer l'usage « distillerie » dans des locaux situés au 6665, rue Jeanne-Mance. Le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). [dossier 1229444001]

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande d'autorisation peut s'adresser à [david.grondin@montreal.ca](mailto:david.grondin@montreal.ca) en mentionnant l'adresse concernée ou le numéro du dossier.

Fait à Montréal, ce 15 février 2023.

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement